

EDITORIAL

Rétroviseurs

DES médecins privés se sont réjouis d'avoir empêché que les mutuelles puissent financer et/ou gérer des centres de soins. Ils ont vécu cette interdiction comme une victoire par laquelle ils pourraient maintenir le monopole de leur profession, une profession elle-même particulièrement fermée.

Ce n'est pas la première fois que dans ce secteur se manifestent des idées aussi rétrogrades. Il y avait eu le refus agressif des contrôles des cliniques, contrôles qui étaient restés lettre morte trente ans durant! Il y eut un temps le refus d'accepter les médecins de l'Etat dans les instances de l'Ordre: il fallut que Hassan II lui-même intervienne! Il y eut encore l'opposition absolue à la création de services d'urgence privés. Et il y a toujours l'idée que l'Ordre des médecins doit rendre un service corporatif à ses membres (ou à certains d'entre eux) au lieu de la mission de service public pour laquelle il a été créé. Et ne parlons pas du cirque qui est fait autour de Saham pour l'empêcher d'implanter au Maroc une pratique moderne de la santé. Et ne parlons pas davantage de l'évasion fiscale, du faible équipement des cabinets, de la mise à niveau aléatoire...

C'est bien dommage. Plus le temps passe, moins le dévouement de quelques-uns parvient à effacer la turpitude des autres, et de manière globale l'arriération de la santé au Maroc.

Il y a vingt ans, des architectes pas bien malins s'étaient fait gloire d'empêcher une réforme leur permettant de se regrouper. Ils ont tout perdu: aujourd'hui, les grands projets ne peuvent plus travailler avec les cabinets marocains, trop petits et souvent dépassés. En France, c'étaient les avocats et les notaires qui avaient des rétroviseurs à la place des yeux. Ils ont largement manqué la course du monde globalisé.

Est-ce vraiment ce que veulent les médecins marocains? □

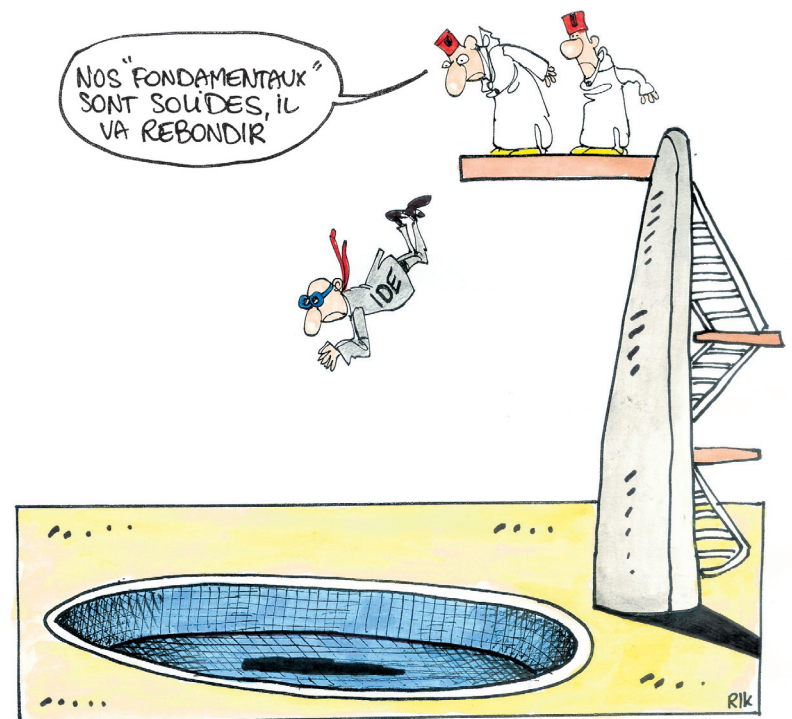
Nadia SALAH

Les IDE plongent

- Le flux net chute de 35%

- L'import des biens d'équipement toujours en hausse

- Le déficit commercial représente 80% de la valeur totale de l'export



Voir page 11

Droit d'accès à l'information

Les citoyens à la merci de l'omerta

VIVES inquiétudes de la société civile et des partis politiques face aux régressions consacrées par le projet de loi sur le droit d'accès à l'information. La version adoptée par la Chambre des représentants risque de priver les citoyens d'une série de données les concernant. La

marge d'interprétation laissée par la formulation vague de la longue liste des exceptions laisse la voie ouverte à l'arbitraire. Le CNDH, saisi par le président de la Chambre des conseillers, appelle à revoir la copie. Objectif, élargir le champ d'accès aux informations et limiter les restrictions. □

Voir page 25

- BeIN Sports attaquée pour abus de position dominante

Voir page 10

- Manuels scolaires: Rentrée perturbée

Voir page 7

- MRE: Baisse du taux des créances en souffrance

Voir page 2

Le contrôle fiscal fait rentrer l'argent

Voir page 12

Le Maroc, destination mondiale de tournage

Voir page 23